

COMMUNE DE MONTFURON

Séance du 25 mars 2021 à 18 h 30

Convocation du 18 mars 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-cinq mars
à 18 h 30

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la
Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Pierre FISCHER.

Etaient présents : Monsieur Pierre FISCHER, Monsieur Gérard GUILLOT, Madame Martine GINESTE, Mademoiselle Céline MUCCI HUSS, Monsieur Franck SAUVECANNE, Madame Manon BEAUVOIS, Madame Alexandra CABIRAN, Monsieur Sylvain D'APUZZO, Monsieur Théodore YABI, Madame Sophie BARTHELEMY

Absents et excusés :

Elus représentés :

Monsieur Jean-Pierre SAUNIER

Madame Alexandra CABIRAN a été élu(e) secrétaire de séance

OBJET : Changement contrat location du copieur : choix du prestataire

Monsieur le Maire rappelle aux élus que suite aux élections municipales de 2020, il a été décidé de revoir certains contrats et notamment celui concernant le copieur. Un courrier en recommandé a été envoyé à la société B CONTACT pour confirmer le terme de ce contrat ainsi qu'à LOCAM arrivant à échéance en juin 2021.

Monsieur le Maire présente 4 propositions de société, répondant aux mêmes critères : copies couleur, N&B, scanner, recto verso automatique :

- B CONTACT, pour un copieur de marque TOSCHIBA à Sisteron (04)
- IP DONNEES, pour un copieur de marque CANON à Saint Julien (83)
- MON BUREAU, pour un copieur de marque TRIUMPH ADLER à Manosque (04)
- IPS, pour un copieur de marque KYOCERA à Manosque (04).

Après analyse et comparaison de ces propositions, l'offre la mieux disante est celle de la société MON BUREAU, pour un copieur TRIUMPH ADLER.

Montant de location du copieur : 196€ HT par trimestre pendant 5 ans (location sur 21 trimestres).

Montant de la maintenance : 0.0055€ HT pour la copie N&B et 0.045€ HT pour la copie couleur pendant 5 ans.

Les frais d'installation du nouveau copieur sont offerts ainsi que la prise en charge des frais de maintenant du prestataire actuel pour un montant de 335.20€ HT.

L'installation du nouveau copieur est prévue pour le 2^{ème} trimestre 2021 soit au 1^{re} avril 2021.

Après discussion et débat, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents décide de :

- **Retenir** l'offre commerciale de MON BUREAU comme indiquée ci-dessus ;
- **Autoriser** monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

OBJET : Choix de l'entreprise pour les travaux de voirie : rue du Moulin à Vent et VC1

Monsieur Gérard GUILLOT, désigné rapporteur par Monsieur le maire, expose au conseil municipal que des travaux de remise en état de voirie sont nécessaires sur la commune.

Les travaux comprennent 2 parties :

- VC1 : remise en forme du caniveau à hauteur du carrefour des granges pour l'évacuation des eaux pluviales et remise en état de la chaussée
- Rue du Moulin à Vent : remise en en forme du caniveau et chaussée ainsi que la reprise de la traversée de route pour l'évacuation des eaux pluviales

Il détaille les 4 propositions (montants HT) reçues par les entreprises suivantes :

Désignation travaux	BS Voirie	CHAPUS	NERVI	VAE
Installation de chantier	400.00	250.00	2 500.00	
VC1				
Caniveaux béton	8 919.24 132ml		9 200.00	
Bicouche			3 708.00	
Rue du Moulin à Vent				
Remise en forme caniveau	5 760.00 90ml	8 800.00 110ml	10 200.00 80ml	
Bicouche	9 735.00 550m ²	9 880.00 190m ²	7 704.00 360m ²	
Traversée de route	4 850.00			6 155.95
Montant total HT	29 664.24*		33 312.00	

*traversée de route comprise

Après analyse des offres, le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des présents, décide de :

- **Choisir** l'entreprise BS Voirie pour exécuter les travaux sus mentionnés ;
- **Autoriser** le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

OBJET : Durée d'amortissement des biens acquis en 2020

Madame Martine GINESTE, désignée rapporteur par Monsieur le Maire, rappelle que seuls les amortissements concernant les frais d'études et logiciels sont obligatoires pour le compte de la M14.

Il convient donc de décider de la période d'amortissement des biens acquis en 2020.

Immobilisations	Durée d'amortissement
Remplacement des pompes	10 ans

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des présents, décide de :

- **Amortir** les biens ci-dessus selon les durées indiquées dans le tableau à compter de l'année 2021.

OBJET : Vote des taux des taxes locales pour l'année 2021

Monsieur le Maire, informe le conseil municipal qu'il convient de fixer le taux des taxes locales relevant de la compétence de la commune à savoir la taxe foncière et la taxe foncière non bâti uniquement.

Les taux d'imposition à ce jour sont les suivants :

- Taxe foncière 26.79%
- Taxe foncière non bâti 132.28%

Il rappelle que la réforme de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales a été effective en 2020 pour 80% des contribuables. Celle concernant les 20% restant (en fonction des ressources) s'effectuera sur trois années à compter de 2021.

En 2021, les communes bénéficieront du transfert du taux de la taxe foncière bâti du Département.

Les produits issus de ces taxes pour l'année 2021 sont répartis comme suit :

	Bases 2021	Taux 2021	Produit fiscal 2021
TF	195 700	47.49*	92 938
TFNB	7 100	132.28	9 392
		Total	102 330

*dont taux départemental 2020

La totalisation des ressources fiscales prévisionnelles pour 2021 se répartit comme suit :

Produit attendu des taxes	102 330
Total autres taxes	+ 8 454
Allocations compensatrices	+ 1 340
Contribution coef correcteur	- 21 678
Montant total prévisionnel 2021	90 446

Au vu de ces éléments, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents décide de :

- **Maintenir** les taux d'imposition pour 2021 de la façon suivante :
 - o Taxe Foncière (bâti) 26.79%
 - o Taxe Foncière (non bâti) 132.28%

OBJET : Vote du compte administratif et compte de gestion 2020 M14 et affectation de résultat

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de FISCHER Pierre délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		46 306.45		14 020.43		60 326.88
Opérations de l'exercice	264 571.71	269 312.73	38 791.77	60 444.45	303 363.48	329 757.18
TOTAUX	264 571.71	315 619.18	38 791.77	74 464.88	303 363.48	390 084.06
Résultat de clôture		51 047.47		35 673.11		86 720.58
Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Résultats définitifs		51 047.47		35 673.11		86 720.58

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

	au compte 1068 (recette d'investissement)
51 047.47	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

OBJET : Vote du budget M14 2021

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1612-1 et suivants et L2311-1 à L2343-2 ;

Au vu de l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents décide de :

- **Adopter** le budget primitif de l'exercice 2021 arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
011 Charges des gestion générale	52 760.00	
012 Charges de personnel	176 870.00	
65 Charges de gestion courante	24 940.00	
66 Charges financières	2 200.00	
67 Autres charges	0.00	
68 Provisions	15 173.87	
014 Atténuation de produits	2 100.00	
022 Dépenses imprévues	6 853.58	
042 Dotations amortissements	6 850.02	
023 Virement à la section d'investissement	0.00	
70 Produits des services		43 850.00
73 Impôts et taxes		130 200.00
74 Dotations et participations		49 650.00
75 Autres produits		10 000.00
77 Produits exceptionnels		2 500.00
013 Atténuation de charges		0.00
042 Opérations d'ordre		500.00
002 Excédent antérieur reporté		51 047.47
TOTAL	287 747.47	287 747.47

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
16 Remboursement emprunt	13 200.00	
27 Autre immobilisation financière	0.00	
20 Immobilisations incorporelles	12 000.00	
21 Immobilisations corporelles	118 149.00	
23 Immobilisations en cours	0.00	
041 Opérations patrimoniales	0.00	
040 Opérations d'ordre	500.00	
001 Solde d'exécution d'investissement reporté		35 673.11
10 Apports dotations et réserves		21 100.00
13 Subventions d'investissement		65 052.00

27 Autre immobilisation financière		0.00
021 Virement de la section de fonctionnement		0.00
040 Amortissement		6 850.02
15112 Provision pour litige		15 173.87
041 Opérations patrimoniales		0.00
TOTAL	143 849.00	143 849.00

- **Préciser** que le budget de l'exercice 2021 a été établi en conformité avec la nomenclature M14 et voté par chapitres

Monsieur Pierre FISCHER,

Monsieur Gérard GUILLOT,

Madame Martine GINESTE,

Mademoiselle Céline MUCCI HUSS,

Monsieur Franck SAUVECANNE,

Madame Manon BEAUVOIS,

Madame Alexandra CABIRAN,
(secrétaire de séance)

Monsieur Sylvain D'APUZZO,

Monsieur Théodore YABI,

Madame Sophie BARTHELEMY